



AVIS AU PUBLIC

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a approuvé par délibération du 11 décembre 2025 le règlement d'urgence de circulation concernant la circulation dans la route d'Arlon à Oberfeulen.

La délibération a été approuvée par Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 15 janvier 2026, réf. 10 et par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 22 janvier 2026, n°322/25/CR. Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale.

Niederfeulen, le 6 février 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. W.', written over a horizontal line.

Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a long horizontal line.